



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29
Présents : 22
Absents : 7

L'An Deux Mille Vingt Trois, le quatre décembre dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du 28 novembre 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 28
Abstention : 1
Contre :

Présents : MM. Bayle, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

Excusés : M. Bornes (pouvoir à Mme Bayle), M. Dersi (pouvoir à Mme Faure-Pinault), Diatta (pouvoir à M. Mazeyrat), Mme Garraud (pouvoir à M. Griffé), M. Jouve (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Segueni (pouvoir à Mme Mazellier), M. Vallon (pouvoir à M. Michel).

Secrétaire : Mme Bayle

Objet : Acquisition du lot N°26 de la copropriété du 31 rue de la République

Dans le cadre de l'opération inscrite au PPA dite « passage Denfert Lavoisier », il convient de maîtriser l'ensemble du foncier correspondant à l'immeuble en copropriété situé au 31 rue de la République afin de procéder à sa démolition. En accord avec EPORA, les acquisitions foncières se répartissent entre les deux entités en fonction des opportunités.

Considérant la proposition de vente faite par le propriétaire à la Commune du lot N°26 de la copropriété du 31 rue de la République au prix de 2 530 €.

Considérant que le montant de la transaction est inférieur au seuil de consultation, le service des domaines n'a pas été consulté ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

ACCÉPTE d'acquérir lot N°26 de la copropriété du 31 rue de la République au prix de deux mille cinq cent trente euros (2 530 €) ;

DONNE POUVOIR à Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à Monsieur Bernard NOËL, en sa qualité d'Adjoint à l'urbanisme, et à Monsieur Alain MAZEYRAT, en sa qualité d'Adjoint à la reconstruction, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Certifié exécutoire



Le Secrétaire de séance,

Cécile BAYLE

N° 144